



**Bureau international du Travail**  
**Projet de renforcement des relations professionnelles au Maroc**

**Note de présentation**

- ◆ Le projet de Renforcement des relations professionnelles au Maroc est conduit par le Bureau international du Travail et financé par le Département du Travail des Etats-Unis. Il vise l'amélioration des relations professionnelles par la promotion du dialogue social et le renforcement de l'administration du travail. Ses actions s'inscrivent en appui à la mise en œuvre du code du travail.

**Les principaux objectifs du projet sont les suivants :**

- ◆ Accroître la connaissance du code du travail par les employeurs, les salariés et les inspecteurs du travail ;
- ◆ Améliorer la performance de l'inspection du travail dans l'application du code du travail ;
- ◆ Renforcer les compétences des partenaires du projet dans le but d'accompagner la mise en œuvre des mécanismes de représentation du personnel prévus au code du travail et de promouvoir la négociation collective ainsi que la prévention et la résolution des conflits collectifs.

**Le projet compte trois grands partenaires :**

- ◆ Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- ◆ Les organisations patronales : La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et la Fédération des Chambres Marocaines de Commerce, de l'Industrie et de Services (FCMCIS) ;
- ◆ Les organisations syndicales : la Confédération Démocratique du Travail (CDT), la Fédération Démocratique du Travail (FDT) et l'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM).

**Depuis le lancement du projet en 2003, d'importantes actions ont été réalisées :**

- ◆ Constitution de trois réseaux des formateurs pour pérenniser et démultiplier les Formations : deux réseaux de formateurs un syndical et l'autre patronal et un réseau d'inspecteurs/formateurs ;
- ◆ Production d'un CD Rom sur le code du travail regroupant les dispositions du code, les textes d'application, les conventions internationales du travail ratifiées par le Maroc, des décisions de justice les plus marquantes, des commentaires doctrinaux et des questions et réponses destinées à traiter les interrogations les plus courantes ;
- ◆ Accompagnement pour la mise en œuvre des comités d'entreprises dans 50 Entreprises par l'organisation de 12 sessions de formation bipartites dans le cadre d'un partenariat avec la CGEM;

- ◆ Dotation en équipement informatique et bureautique des partenaires patronaux syndicaux ;
- ◆ Modernisation et équipement de plusieurs délégations de l'emploi (Casa Anfa, Rabat, Casa Ain Sebaa, Fès, Marrakech, Tanger, Nador et Tétouan) ;
- ◆ Aménagement et équipement de la salle de dialogue social ;
- ◆ Elaboration d'un guide de méthodologie des visites d'inspection ;
- ◆ Formation de l'ensemble des inspecteurs du travail sur le code du travail en 2005 et sur la méthodologie des visites d'inspection en 2006;
- ◆ Formation de 500 délégués des salariés et représentants syndicaux sur le code du travail, sur la représentation syndicale et sur la négociation collective ;
- ◆ Organisation d'un cycle approfondi de développement des compétences de 60 jeunes cadres syndicaux du secteur privé ;
- ◆ Organisation de sessions de formation bipartites sur la négociation basée sur les intérêts et sur le système des relations professionnelles dans le cadre d'un partenariat avec l'ONCF et le centre des jeunes dirigeants de Tanger ;
- ◆ Organisation de voyages d'études, de séminaires nationaux et régionaux sur la négociation collective, le dialogue social et l'arbitrage;
- ◆ Réalisation d'une étude sur l'égalité en emploi dans 6 entreprises marocaines et publication d'un guide de bonnes pratiques pour promouvoir l'égalité en emploi dans les entreprises ;

Par la réalisation de ces actions, le projet a favorisé une meilleure connaissance du droit du travail au Maroc et contribué au dialogue social entre les partenaires sociaux et au renforcement des relations professionnelles.